

19 jan 2015 -15:40

Cancer du col de l'utérus: l'utilisation du test HPV rendrait le dépistage plus efficace et permettrait d'espacer les examens de 5 ans au lieu de 3 ans

On sait aujourd'hui avec certitude qu'il existe un lien de cause à effet entre le cancer du col de l'utérus et la présence du papillomavirus (HPV), transmis par voie sexuelle. Le KCE (Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé) a établi, en collaboration avec l'Institut scientifique de Santé Publique et le Registre du Cancer, qu'un dépistage basé sur la détection de la présence du virus serait plus efficace que l'actuel frottis (aussi appelé Pap-test) pour protéger les femmes de plus de 30 ans, et ceci à un coût moins élevé. De plus, le dépistage par test HPV permettrait en toute sécurité d'espacer les examens de 5 ans au lieu de 3 ans aujourd'hui. Il reste cependant important que toutes les femmes entre 25 et 64 ans, y compris celles qui sont vaccinées contre ce virus, continuent à se faire dépister. En effet, le vaccin ne protège pas contre tous les types de virus HPV pouvant générer un cancer, et on ne connaît pas encore avec certitude la durée de la protection qu'il confère.

Le test actuel dépiste la présence de cellules cancéreuses tous les 3 ans

À l'heure actuelle, le dépistage du cancer du col de l'utérus se fait par le "Pap-test". Il s'agit d'un « frottis » de cellules du col, prélevées au cours d'un examen gynécologique, pour être examinées au microscope à la recherche de cellules précancéreuses. De telles cellules sont présentes en moyenne 10 à 15 ans avant qu'un véritable cancer invasif ne se développe. Les lésions peuvent alors être traitées localement de façon très simple et efficace.

D'après les recommandations européennes et celles de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Pap-test doit être réalisé tous les 3 à 5 ans chez toutes les femmes entre 25 et 64 ans. En Belgique, le test est remboursé une fois tous les 3 ans depuis 2009, mais seules 60% des femmes se font dépister, ce qui est insuffisant. En revanche les femmes qui se font dépister le font souvent trop fréquemment.

D'après les derniers chiffres du Registre belge du Cancer, il y a eu en Belgique 623 cas de cancer du col de l'utérus en 2011. L'âge moyen au moment du diagnostic est 54 ans.

Le virus HPV responsable de ce cancer

On sait depuis une vingtaine d'années qu'il existe un lien de cause à effet entre le cancer du col de l'utérus et la présence d'un virus de type papillomavirus humain (HPV). Il s'agit d'une infection transmise par voie sexuelle, qui est extrêmement banale mais disparaît le plus souvent spontanément. Néanmoins, chez un petit nombre de femmes, le virus s'installe en permanence ; ce sont ces femmes qui constituent le groupe à risque de cancer du col.

Plutôt que de détecter les lésions précancéreuses provoquées par le virus (ce que fait le Pap-test), le test HPV détecte la présence du virus lui-même. Le Centre d'Expertise des Soins de santé (KCE) a réalisé une étude en collaboration avec l'Institut scientifique de Santé Publique et le Registre du Cancer, pour voir sans quelle mesure il serait intéressant, sur un plan médical comme économique, de remplacer le Pap-test par un test HPV. Actuellement, le test HPV est uniquement remboursé comme examen complémentaire chez les femmes dont le Pap-test présente des anomalies. En pratique, le test HPV se pratique sur un frottis de col prélevé de la même façon que pour le Pap-test.

Le test HPV permet de réduire le nombre de cancers et de décès...

Il apparaît clairement que les femmes sont mieux protégées contre les cancers invasifs lorsque le test HPV est utilisé comme premier test de dépistage. Le KCE recommande donc de remplacer le Pap-test par le test HPV. La population ciblée actuellement par ce dépistage - les femmes de 25 à 64 ans - reste identique. Ce changement de test devrait permettre d'éviter 240 cas de cancer supplémentaires et 96 décès pour 100 000 femmes dépistées.

Etant donné que le risque de développer un cancer invasif après un test HPV normal est nettement plus faible qu'après un Pap-test normal, on pourrait, en toute sécurité, allonger le délai entre deux dépistages à 5 ans.

... pour un moindre coût, mais...

Le test HPV permettrait d'économiser presque 15 millions d'euros sur la durée de vie de 100 000 femmes, étant donné que l'on devra faire moins de dépistages et traiter moins de cancers invasifs. Le prix du test est donc un facteur important. Un appel d'offres public devrait être lancé pour faire baisser les prix actuels du test, tout en maintenant la garantie de leur qualité.

...pas pour les femmes avant 30 ans

Les études montrent cependant que le test HPV n'est pas plus efficace que le Pap-test chez les femmes de moins de 30 ans. Chez ces jeunes femmes, les infections par HPV sont plus fréquentes mais généralement transitoires. Le test HPV pourrait donc entraîner de nombreuses angoisses inutiles et des traitements superflus. Il faut savoir que ces traitements peuvent être responsables de complications lors de la grossesse, comme une rupture prématurée de la poche des eaux, des naissances prématurées et des bébés de trop petit poids.

Chez les femmes de moins de 30 ans, il est donc conseillé de maintenir le Pap-test. Ce n'est qu'en cas de résultat anormal que le test HPV doit être pratiqué, comme cela se fait aujourd'hui. Le KCE recommande aussi qu'un système de contrôle de qualité soit mis en œuvre, tant pour les tests HPV que pour les Pap-tests.

Dépister même si on est vaccinée !

Enfin, le KCE souligne que le dépistage reste indispensable même chez les femmes vaccinées contre le virus HPV. En effet, les vaccins existants ne protègent pas contre tous les types de virus HPV susceptibles de causer un cancer du col. De plus, nous ne disposons pas encore de données scientifiques fiables sur la durée de la protection conférée par ces vaccins.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème
étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) /+32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be